



COMMUNE DE TOURRETTES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****L'AN DEUX-MILLE-VINGT-QUATRE, le TRENTE SEPTEMBRE**

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Dates de convocation du Conseil Municipal : 20/09/2024

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 21 - Présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 21 – Votes pour : 19 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

Etaient présents : S. ALLEG - G. BARRA - J. HENSELER - A. MAGNIN MELOT - B. MONTAGNE - A. RASKIN Adjointes
J.M. BAGNIS - E. BISQUE LAVORGNA – J. DUBOIS - S. LAINE - E. MENUT - R. MARTEL TRIGANCE - C. MENARD – N. PIGAGLIO
- J. RAYNAUD - M. RAYNAUD - **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : N. DEDULLE LELUIN (Pouvoir à S. ALLEG), A. CARRU MARTEL (Pouvoir à E. BISQUE LAVORGNA)

Absents non excusés : M. MARTEAU, J.L. GIRAUD

VIREMENTS DE CRÉDITS DM n° 1– BUDGET DE LA COMMUNE M57

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que certains virements de crédits sont nécessaires (cf. tableau ci-joint), pour maintenir le budget de la commune en équilibre afin de permettre la prise en compte :

- **En Fonctionnement :**

En recette : il convient d'acter d'une augmentation de crédits de 148.915,07 €, article R-75888 « autre produits divers de gestion courante »

En dépense : il convient de réaliser un virement à la section d'investissement de cette somme, soit 148.915,07 €, article D023 – virement à la section d'investissement.

- **En Investissement :**

En recette : il convient de prévoir une augmentation de crédits de 148.915,07 € à l'article R-021 « virement de la section de fonctionnement », de diminuer les crédits de 176.505,76 €, à l'article R-1348 « autres fonds affectés à l'équipement non amortissable », d'augmenter les crédits de 158.750,00 €, à l'article R-1321 « subvention non transférable, Etat et établissements nationaux » et une augmentation de crédits de 42.581,54 €, à l'opération 107, article R 238.

En dépense : il convient de prévoir une augmentation de crédits de 42.581,54 € à l'opération 107, article 2313, 3.244,24 €, à l'opération 117, article 2188 « acquisition matériels et outillage », 148.915,07 €, à l'opération 106, l'article 2315 « immeuble de rapport atelier » et de diminuer les crédits 21.000 €, à l'opération 87, l'article 2315 « travaux de voirie grosses réparations ».

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

DECIDE

- **D'APPROUVER** les virements de crédits au budget de la commune M57, tels que présentés dans le tableau ci-joint.
- **DE DONNER** tout pouvoir à M. le Maire pour mener à bien la présente délibération.

Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance

Le Maire,

Sylvie ALLEG

Camille BOUGE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024

Publié le 04/10/2024

ID : 083-218301380-20240930-20240930010-BF

